



REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION
ECONOMIQUE**

**SYNTHESE DU BUDGET GENERAL DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI/BUDGET
CITOYEN, EXERCICE 2022/2023**

Septembre 2022

LA SYNTHÈSE DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2022/2023

I. La Politique budgétaire du budget 2022/2023

La Loi de Finances portant Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2022/2023 a été préparé dans un environnement international caractérisé par une récession de l'économie dans tous les coins du monde alors qu'une reprise durable était envisagée pour l'après-pandémie. Les prévisions du taux de croissance de l'économie mondiale sont estimées à **3,6 %** pour 2022 et 2023 en raison des répercussions directes de la guerre en Ukraine et des sanctions contre la Russie. Dans ce contexte, au-delà de ces conséquences humanitaires immédiates et tragiques, la guerre risque de ralentir la croissance économique (réduire à néant les progrès récemment accomplis) et accentuer l'inflation qui représente désormais un danger évident et immédiat pour de nombreux pays, étant donné que la Russie est l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs.

Sur le plan national, le budget 2022/2023 a été préparé au moment où il s'observe une relâche de la pandémie de la Covid-19 partout au Burundi. Cependant, la population continue à vaquer quotidiennement à ses activités en toute sérénité ce qui va booster une croissance de l'économie nationale et une maîtrise de l'impact de la COVID-19 sur l'économie et les finances publiques en particulier. A cela s'ajoute la volonté de l'Union Européenne de reprendre la coopération financière avec le Burundi. C'est une démarche qui présage un nouvel élan pour le développement socio-économique du pays dans un esprit de partenariat digne et respectueux.

La loi de finances 2022/2023 a été aussi préparée dans un contexte particulier de mise en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques visant la migration de budget de moyen vers le budget programme. Pour l'exercice 2022/2023, le budget de l'Etat est donc transitoire avec une budgétisation axée sur les résultats où les allocations budgétaires sont faites sur base des programmes/projets/activités bien planifiés pour pouvoir migrer totalement vers une budgétisation en « mode programme », à partir de l'exercice budgétaire 2023/2024.

Le budget 2022/2023 est donc préparé sur base des priorités du Gouvernement qui se traduisent par les activités retenues dans les Plans de Travail et Budget Annuel (PTBA) en tenant compte des objectifs du Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027) et du Programme d'Investissement Public (PIP 2021-2024).

Dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, le budget 2022/2023 met un accent particulier sur le financement de l'accroissement de la production agro-pastorale à travers la subvention des engrais organo-minéraux et la production des semences sélectionnées, le programme de repeuplement du cheptel bovin en faveur de la population regroupée en coopératives agro-pastorales. Ce financement accru dans ce secteur agro-pastoral permet d'atteindre la vision de son Excellence le Président de la République résumé dans le slogan : « QUE CHAQUE BOUCHE AIT A MANGER ET CHAQUE POCHE AIT DE L'ARGENT ».

Dans le domaine des infrastructures économiques et sociales, en matière du transport, la construction du chemin de fer reliant Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega est hautement privilégiée à partir de la gestion budgétaire 2022/2023. Le budget 2022/2023 apporte aussi un soutien financier de 32 milliards consistant à la digitalisation des services publics. La digitalisation est une réforme de modernisation de la collecte des recettes publiques en particulier et des services publics en général. Le budget 2022/2023 coïncide également avec la mise en œuvre de la Politique Salariale Equitable dans le secteur public, échelonné sur 10 ans, avec un impact budgétaire global de 125 milliards. Cette politique intervient après une période d'ajustement des disparités salariales entamé en 2016. A cette intention, un montant de 37,5 Milliards de FBU est prévu pour la 3^{ème} année de la mise en œuvre de cette politique salariale.

II. Hypothèses de projections

Les projections des comptes de l'économie de l'exercice 2022/2023 se basent sur les réalisations des années antérieures. Ainsi, les hypothèses macroéconomiques de projection pour l'exercice 2022/2023 reposent notamment sur :

- Une croissance de 4,6 % du PIB en 2022/2023 ;
- Une inflation de fin de période 2022/2023 estimé à 8,0 %;
- Une pression fiscale de 19,1 % du PIB.

III. Recettes fiscales de l'exercice 2022/2023

Le budget de l'Etat comprend les recettes fiscales, les recettes non fiscales et les dons.

III.1. Les recettes fiscales hors exonérations

Cette catégorie de recettes fiscales est constituée par (i) l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, (ii) l'impôt sur les biens et services et (iii) l'impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

Les recettes fiscales hors exonérations en 2022/2023 sont estimées à **1562,9 milliards de BIF** contre **1 081,8 milliards de BIF** en 2021/2022, soit une augmentation de **44,5%**. Cette hausse résulte principalement d'une augmentation de l'impôt sur les biens et services.

III.2. Les recettes non fiscales

Elles sont composées (i) des revenus de la propriété, (ii) les ventes des biens et services, (iii) les revenus administratifs (droits de visa, passeport et séjours, droits et permis sur l'exercice d'activités,...) et (iv) les amendes et pénalités.

Les recettes non fiscales passent de **112,4 milliards de BIF** en 2021/2022 à **206,1 milliards de BIF** en 2022/2023 soit une augmentation de **83,4 %**. Cette situation s'explique par la hausse des revenus de la propriété ainsi que l'accroissement des droits administratifs.

III.3 les dons

Sont constitués généralement des dons projets de développement. Les dons en capital base caisse prévus pour l'exercice budgétaire 2022/2023 sont de **333,9 milliards de BIF**. Ils n'ont pas varié pour les deux périodes de 2021/2022 à 2022/2023. Cela s'explique par le fait que les partenaires au développement n'ont pas encore validé leurs plans d'action de l'exercice 2022/2023.

Cette catégorie de recettes dépend des conventions de projets de financement signées entre les partenaires au développement avec le Gouvernement.

En général, les ressources du Budget Général de l'Etat (hors dons en capital) passent de 1 228,2 milliards de BIF en 2021/2022 à 1 860,9 milliards de BIF en 2022/2023, soit une augmentation de 51,5 %.

Dans le but d'accroître **les ressources intérieures**, certaines nouvelles mesures seront mises en œuvre. Il s'agit essentiellement de :

- Le renforcement de la collecte des taxes sur les activités du secteur minier ;
- La prise des dispositions pour réduire le secteur informel à travers une fiscalité de proximité ;
- L'application rigoureuse de la Loi concernant les dividendes à verser à l'Etat;
- L'initiation de la révision des textes et la procédure d'octroi des exonérations;
- L'accélération du processus de recouvrement des arriérés par l'Office Burundais des Recettes ;

- La perception des recettes non fiscales, jusqu'aujourd'hui réalisée par les administrations en violation de la Loi, sera effectuée par l'OBR ;
- L'amélioration des outils de collecte des recettes, en l'occurrence les lois révisées et l'infrastructure informatique au Commissariat des Douanes et Accises ;
- Le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption, la fraude, et la contre bande ;
- L'amélioration des mécanismes d'élargissement de l'assiette fiscale, Conformément aux nouvelles Lois sur les Procédures Fiscales ; Impôts sur Revenus et la loi sur la TVA ;
- Informatisation de tous les services de l'OBR/ (digitalisation des services de l'OBR) ;
- Le suivi rigoureux des remboursements de la TVA.

Ainsi, les ressources du Budget Général de l'Etat (y compris les dons en capital) passent de 1 562,06 milliards de BIF en 2021/2022 à 2194,8 milliards de BIF en 2022/2023 ; soit une augmentation de 40,5% grâce à l'effet combiné des mesures citées plus haut.

IV. Les dépenses de l'Etat

Les dépenses de l'Etat sont réparties en dépenses courantes et dépenses en capital.

- Les dépenses courantes s'élèvent à **1 204,5 milliards de BIF.**
- Les dépenses en capital s'élèvent à **1 187,7 milliards de BIF.**

Certaines dépenses du budget 2022/2023 concernent essentiellement:

1. Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

- Programme national de subvention en engrais au Burundi pour un budget de **61,0 milliards de BIF ;**
- Projet d'appui au développement de l'industrie semencière pour un montant de **9 Mrds de BIF ;**
- Projet de développement de chaînes de valeur bovine, porcine et avicole au Burundi pour un budget de **15 Mrds de BIF ;**
- Projet d'appui à l'agriculture d'exportation pour un montant de **4,5 Mrds de BIF ;** etc.

2. Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux

- Projet chemin de fer pour un budget de **258,2 Mrds de BIF** ;
- Indemnisations/expropriations pour un montant de **2,2 Mrds de BIF** ;
- Construction des bâtiments administratifs pour un montant de **11 Mrds de BIF** ;
- Construction et réhabilitation des infrastructures pour un budget de **19,6 Mrds de BIF** ;
- Fonds d'entretien des routes pour un montant de **21,7 Mrds de BIF** ; etc.

3. Renforcement du système de la défense et de sécurité pour un montant de 100 Mrds de BIF ;

4. Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Économique

- Digitalisation des finances publiques et des services publics pour un budget de **32 Mrds de BIF** ;
- Indemnisations d'expropriation pour cause d'utilité publique pour un montant de **10 Mrds de BIF** ; etc.

5. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi

- Nouvelles politiques salariales pour un montant de **37,5 Mrds de BIF**; etc.

Les charges du Budget Général de l'État pour l'exercice 2022/2023 s'élèvent à un montant de 2 470,2 milliards de BIF.

V. Le déficit du budget 2022/2023 et son financement

Le financement du déficit qui permet d'équilibrer le Budget Général de l'Etat est de **197,4 milliards de BIF (2,3% du PIB) en 2022/2023** contre **151,8 milliards de BIF (2,02% du PIB) en 2021/2022**, soit une hausse de **0,3 % du PIB** représentant une augmentation de **45,6 milliards de BIF**. Le déficit est expliqué par la révision à la hausse du budget alloué à l'investissement selon les priorités retenues par le Gouvernement pour booster l'économie nationale.

Le financement du déficit est interne et externe :

1. Le financement extérieur net, qui correspond à la différence entre le remboursement de la dette extérieure (57,0 milliards de BIF) et les tirages sur dette directe (59,7 milliards de BIF), sera un remboursement d'un montant de **2,6 milliards de BIF**.
2. Le financement intérieur net est de **194,7 milliards de BIF**.

Quant au financement intérieur net, il résulte de la somme du financement bancaire de 143,8 milliards de BIF et du financement non bancaire de 51,0 milliards de BIF défalquée de l'amortissement de la dette intérieure de 100 millions de BIF.

Ainsi, le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2022/2023 se présente en équilibre.

VI. Répartition du budget de l'Etat 2022/2023 par Secteurs

	LES GRANDS SECTEURS DU PAYS	PREVISIONS BUDGETAIRES 2022/2023	PART (en %)
SECTEUR 1	SOUVERENNETE	509 528 399 398	20,63%
	Présidence de la République	62 374 018 720	2,52%
	Vice-Présidence	3 174 224 513	0,13%
	Premier Ministre	2 923 446 614	0,12%
	Secrétariat Général de l'Etat	1 544 819 755	0,06%
	Assemblée Nationale	16 929 709 115	0,69%
	Sénat	9 541 932 683	0,39%
	Cour des Comptes	1 296 107 127	0,05%
	Cour Suprême et Parquet Général de la République	3 116 506 156	0,13%
	Cour Constitutionnelle	824 450 000	0,03%
	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique	241 502 346 098	9,78%
	Commission Electorale Nationale Indépendante	15 237 514 043	0,62%
	Institution Ombudsman	1 660 188 198	0,07%
	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement	42 408 860 576	1,72%
	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias	25 606 039 104	1,04%
	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	46 679 056 917	1,89%
	Ministère des Affaires de la Communauté EST Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	34 709 179 779	1,41%
SECTEUR 2	DEFENSE	207 713 327 516	8,41%
	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	207 713 327 516	8,41%
SECTEUR 3	JUSTICE	30 622 507 568	1,24%
	Ministère de la Justice	30 622 507 568	1,24%
SECTEUR 4	ECONOMIE	358 106 142 659	14,50%
	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique	358 106 142 659	14,50%

SECTEUR 5	SOCIAL	605 790 158 335	24,52%
	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	354 049 092 932	14,33%
	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida	228 745 483 995	9,26%
	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre	19 995 581 408	0,81%
	Centre d'Excellence pour l'Education Patriotique/Campagne de Moralisation de la Société (CEEP-CAMOSO)	3 000 000 000	0,12%
SECTEUR 6	PRODUCTION ET INDUSTRIE	236 625 942 724	9,58%
	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	226 660 259 322	9,18%
	Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme	9 965 683 402	0,40%
SECTEUR 7	INFRASTRUCTURE	521 905 276 764	21,13%
	Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines	141 100 587 847	5,71%
	Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux	380 804 688 917	15,42%
TOTAL GENERAL		2 470 291 754 964	100,00%